

**L'environnement, une priorité du
Département au service
des yvelinois**

Cycle
d'Education à
l'Environnement
2015 / 2016

Organisé par Yvelines
Environnement

« Nos amis les
arbres, leur
influence sur
le **climat** »

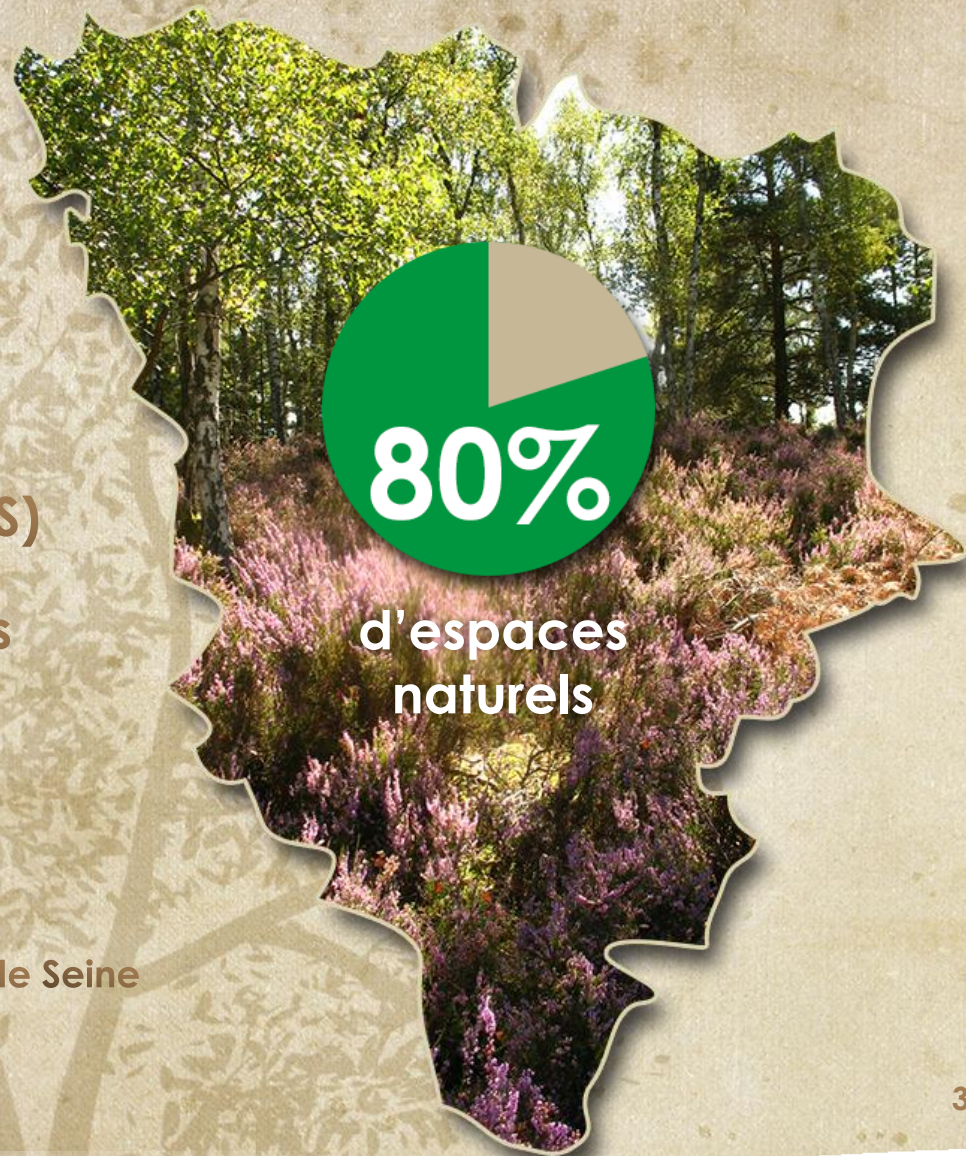
Le territoire des Yvelines et la politique environnement du département

le **Département
des Yvelines**,
partenaire du
concours

Les Yvelines

en quelques chiffres

- 70 000 ha d'espaces boisés
- 70 Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- 131 espèces floristiques protégées
- 2 Parcs Naturels Régionaux (PNR)
- 3 bases de loisirs régionales
- 600 km de cours d'eau, dont 100 km de Seine
- 8 boucles équestres (environ 440 km)
- près de 1300 km d'itinéraires de randonnée



Les Yvelines

Un cadre de vie remarquable

Les Yvelines constituent un département privilégié en terme de patrimoine naturel, un cadre de vie propice à la découverte de milieux préservés et à la pratique de loisirs de pleine nature.



La politique environnement du Département : les grands axes

Un outil d'accompagnement du développement
équilibré du territoire

► Valoriser la trame verte et les paysages

► Optimiser la gestion de l'énergie
sur le territoire

► Préserver et valoriser le patrimoine
hydraulique



► Valoriser la trame verte et les paysages

Les objectifs

- **Valoriser** le patrimoine naturel départemental au service des yvelinois,
- **Renforcer** la trame verte au cœur et aux franges des zones urbaines,
- **Répondre** aux enjeux écologiques liés à l'aménagement du territoire,
- **Inciter** les maîtrises d'ouvrages à la prise en compte des grands paysages, en particulier dans les secteurs à fort développement urbain.



► Optimiser la gestion de l'énergie sur le territoire

Les objectifs

- **Réduire de 20%** l'émission des gaz à effet de serre,
- **Améliorer de 20%** l'efficacité énergétique,
- **Atteindre les 20%** d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Le Département s'est engagé dans la réalisation de son **PCET (Plan Climat Energie Territorial)** qui fait directement écho à l'ambition départementale de faire des Yvelines un Eco-Département.

► Préserver et valoriser le patrimoine hydraulique

Les objectifs

- **Agir** pour la qualité de l'eau,
- **Assister** techniquement les collectivités gestionnaires de stations d'épuration,
- **Aider** financièrement les collectivités en matière d'assainissement,
- **Renforcer** l'accessibilité au patrimoine hydraulique aux yvelinois.

Depuis 1995, le Département a mis en œuvre une politique contractuelle de l'eau qui a contribué à la modernisation et à la mise en conformité du parc des stations de traitements des eaux usées. Dans sa continuité, le Département a adopté, en 2013, le **Schéma Départemental de l'Eau** qui fixe les orientations de la nouvelle politique de l'eau pour les cinq prochaines années.

Des exemples de mises en œuvre de la politique environnement

► Une politique de protection et de valorisation

- **Aménagement** des Espaces Naturels Sensibles pour les rendre accessibles au public (2850 ha d'espaces naturels départementaux),
 - Le Département a signé la **charte des espaces naturels sensibles** (adoptée en 2006 par l'Assemblée des Départements de France),
 - **Développement des itinéraires de randonnée**, 2 Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée adoptés (projet de tracé du chemin de Seine),
 - Le Département propose une offre innovante au service des porteurs de projets, l'**offre de mesures compensatoires**. (1ère collectivité territoriale française à apporter une offre de mesures compensatoires écologiques),

Des exemples de mises en œuvre de la politique environnement

- Le Département a signé une **convention avec le CAUE** en lien avec la politique d'aménagement du Conseil départemental, permettant aux aménageurs de s'appuyer sur l'expertise de la structure et d'intégrer le paysage dans les logiques d'aménagements,
- Le concours des « **Villes et Villages fleuris** » s'oriente sous un angle éco-départemental,
- **Aménagement et valorisation des berges de Seine**, un partenariat engagé par le Département avec le **COBHAMA** (Comité de Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents), le **SMSO** (Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise) et le **SMAGER** (Syndicat mixte d'aménagement de gestion des étangs et rigoles).
- **Construction et réhabilitation** des bâtiments départementaux aux normes **Haute Qualité Environnementale** (Collège Auguste Renoir de Chatou et collège Camille du Gast d'Achères)

**Le Conseil départemental et ses agents
œuvrent chaque jour pour améliorer la
qualité de vie des yvelinois**

Retrouvez toutes nos actus sur :
www.Yvelines.fr